

Sujet : [INTERNET] Conserve la bois!

De : > bart276 (par Internet) <bart276@xs4all.nl>

Date : 08/10/2020 10:09

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

A votre service.

Avec grandes egards.

Bart Oudshoorn

— Pièces jointes : —

Lettre contre la construction de nouvelle route forestiere de col de la
forciaz.docx

16,1 Ko

Préfecture de Haute-Savoie
DDT Enquêtes Publiques

Sujet : Route Forestière du Col de Voza

7 octobre 2020

Messieurs, mesdames,

Je suis désolé! Et avec cette lettre je veux exprimer mes sentiments **contre** le projet de route forestière pour les camions grumiers, entre Le Châtelard et Le col de Voza, sur les communes de Passy, Les Houches et Saint Gervais.

Pourquoi construire une route pour des camions de 48 à 57 tonnes et les permettre sur la montagne, passer par un site classé ?

D'un point de vue du tourisme et économique, le trajet proposé est fréquenté par beaucoup de randonneurs qui cherchent la tranquillité de la nature. Si les randonneurs/touristes rencontrent des grand camions pendant leurs randonnées, cette site magnifique perdra son attraction unique et les touristes décideront rester chez eux ou aller ailleurs.

D'un point de vue de sécurité, c'est très dangereux de laisser utiliser la même route par des grands camions et randonneurs avec familles, des enfants petits, vtt etc. Sur une grand route comme prévue les camions vont rouler assez vite et c'est impossible prévenir que ça ne cause pas des situations très dangereux en haute montagne. A ce moment c'est même pas permis d'y passer en voiture pour des bonnes raisons.

D'un point de vue environnemental, vouloir exploiter davantage la forêt dans un secteur d'une rare richesse en biodiversité, et de surcroît partiellement situé dans le Site classé du Mont-Blanc, est un non-sens. Continuons à exploiter cette forêt de façon raisonnable et laissons de nombreuses espèces rares et protégées survivre et se développer dans ce secteur qui a beaucoup plus de valeur pour l'intérêt général s'il est laissé en l'état.

D'un point de vue économique, la création de cette route, aux frais des contribuables, ne permettra pas de rendre viable l'exploitation accrue des forêts du secteur de montagne concerné. Il s'agit donc d'une mauvaise utilisation d'argent public.

D'un point de vue personnel, ma famille est propriétaire du Chalet des Anglais. Pendant plusieurs générations nous prenons soin de ce magnifique chalet ancien. Nous gardons tout dans son état d'origine de 1865 et sommes dépendants de boire de l'eau du ruisseau. La pollution imminente qui implique la construction de la route et le trafic des camions, ne rendra pas cela possible à l'avenir. En outre, c'est très probable que les tremblements causées par la construction et le trafic lourd, aillent abimer notre chalet monumental.

Veuillez reconsidérer ce projet et utiliser l'argent pour un objectif plus respectueux de l'environnement et économiquement réaliste.

Meilleurs sentiments,

Mr F.Ph. Boucher

Margaretha van Borsselenlaan 17
1181 CX Amstelveen
Les Pays-Bas
0031 6 51545481
frank@faun.nl

Sujet : [INTERNET] Projet de création/transformation d'une route forestière Le Chatelard-Col de Voza

De : > dominique.boucly53 (par Internet) <dominique.boucly53@gmail.com>

Date : 08/10/2020 10:29

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Madame, Monsieur,

En complément des remarques effectuées précédemment sur ce projet, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un complément explicatif des hypothèses que j'ai retenues.

Je vous en souhaite bonne réception.

D.Boucly

— Pièces jointes : —

Evolution du prix du bois d'épicéa commun sur pieds..pdf

1,5 Mo

Mr D.Boucly
18 Rue de la gare
80132 Grand Laviens

Préfecture de Haute Savoie
Rue du 30ème Régiment d'infanterie
BP 2332
74034 Annecy

Par mail à : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Objet : Modification/création de route forestière Le Chatelard-Col de Voza

Madame, Monsieur, je vous adresse ce courrier en tant qu'associé de la SCI « Les Rasses » où depuis 50 ans nous passons régulièrement des vacances en famille sur le Prarion.
En complément des commentaires effectués précédemment et des estimations de rentabilité effectuées, je tiens à souligner que le prix du m3 utilisé résulte de l'article ci-dessous :



INDICATEUR 2020 PRIX DE VENTE DES BOIS SUR PIED EN FORÊT PRIVÉE
II. les indices par essence

d. Epicéa commun

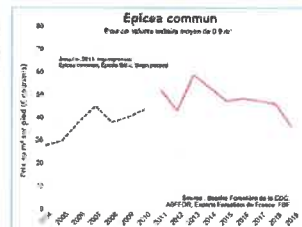
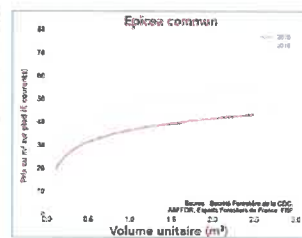
L'Epicéa commun connaît, dans le quart Nord-Est de la France, et ce depuis le milieu de l'année 2018, une attaque sans précédent de scolytes, Insectes qui entraînent la mort des arbres en quelques semaines. On estime à plus de 7 Millions de m³ le volume à exploiter dans ce cadre. Nos voisins européens sont aussi fortement touchés. Cette crise a entraîné sans surprise une chute brutale des cours de l'Epicéa commun.

Les peuplements attaqués par cet insecte peuvent perdre de 50 à 100 % de leur valeur, en fonction du degré de dégradation des arbres.

L'indicateur publié reflète donc le marché de l'Epicéa commun non scolyté, puisque dans la zone touchée, les opérateurs ont privilégié la vente en direct afin de réagir plus rapidement et limiter les pertes. Cela explique que les volumes mis en vente par appel d'offres diminuent de plus de 50 %.

Ainsi, l'indice du prix de l'Epicéa commun enregistre une baisse très significative de -22 %. Le prix moyen, pour un arbre de 0,9 m³ de volume unitaire moyen, s'établit à 36€/m³ en 2019.

Par ailleurs, pour des raisons similaires, il existe les mêmes disparités régionales de prix que celles observées pour le



Cet article précise que le prix de l'épicéa commun peut perdre de 50% à 100% de son prix dans les zones attaquées par les Scolytes. J'ai donc retenu une estimation de 20€/m3. De même les volumes mis en vente diminuent de 50%..... Une forte baisse du prix au m3 est donc à prévoir.

Et qui sont les ennemis des Scolytes ??? Les pics tridactyles !!!!

En réduisant le nombre de pics tridactyles par ces travaux démesurés on arrivera à une réduction peut être encore plus forte du prix de vente applicable....

Que la Raison revienne et que ce projet de travaux soit abandonné !

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard

De : > elea.dufau (par Internet) <elea.dufau@gmail.com>

Date : 08/10/2020 10:39

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis associée de la « SCI Les Rasses » et je réside en Rhône Alpes depuis ma naissance. Tous les ans je séjourne aux environs du Prarion dans notre chalet de famille depuis que mon plus jeune âge.

Chaque période de vacances m'a permis de découvrir et d'apprécier ce lieu magique, préservé et authentique...

Je ne comprends pas qu'à l'heure actuelle avec tous les enjeux climatiques et de préservation de la biodiversité, un tel projet de transformation puisse être possible au sein même du Parc naturel du Mont Blanc...

Ce projet apportera un nombre considérable de nuisances sur la faune et la flore. Il va modifier durablement le paysage et il risque d'engendrer une pollution de l'air et des sols qui va à l'encontre des préconisations environnementales actuelles et de lutte contre le réchauffement climatique.

C'est pourquoi devant ce projet de route forestière goudronnée de Châtelard vers le Col de Voza, je souhaite exprimer mon avis défavorable et mon opposition à sa réalisation.

Respectueusement,

Eléa Farina

Sujet : [INTERNET] Avis négatif sur le projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard (Col de Voza)

De : > olivier.antoine (par Internet) <olivier.antoine@dbmail.com>

Date : 08/10/2020 10:39

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Bonjour,

Je m'oppose au projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard (Col de Voza) pour l'ensemble des raisons évoquées par France Nature Environnement.

De plus, ce projet est de nature à balafrer irrémédiablement le paysage, paysage visible depuis un grand nombre de lieux environnants. Cette seule raison doit être considérée comme déjà suffisante à l'annulation de ce projet.

Cordialement.

Olivier ANTOINE

Thonon-les-Bains

Sujet : [INTERNET] Enquete Publique route forestière Chatelard-Col de Voza Rectification
De : > dsams (par Internet) <dsams@wanadoo.fr>
Date : 08/10/2020 10:44
Pour : ddt-enquetes-publiques <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Sur le communiqué envoyé hier soir j'ai omis de préciser le contact avec l'association des Amis des Houches.

Vous est il possible de remplacer le communiqué par cette nouvelle version qui comporte les références de contact.

Merci.

D.Samson

> Message du 07/10/20 19:44
> De : "Dominique SAMSON" <dsams@wanadoo.fr>
> A : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr
> Copie à :
> Objet : Enquete Publique route forestière Chatelard-Col de Voza
>
>
>
>
>
>
>
> *l'Association des Amis des Houches* fortement interpellée par le projet de Route Forestière Chatelard Voza exprime sa position face à ce projet par le communiqué ci joint à destination du Commissaire Enquêteur.
>
> Le président des Amis des Houches
>
>
>

— Pièces jointes :

reponse enquete publique route forestière em2.docx

15,0 Ko

Les Amis des Houches

Les Houches le 07 octobre 2020

Enquête publique dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale pour le projet de transformation et de création de la route forestière du Chatelard – Col de Voza.

Après étude **Les Amis des Houches** sont résolument opposés aux 4 derniers kilomètres de ce projet de route forestière qui dénatureraient le site du Prarion qui est, faut-il le rappeler, inclus dans le site naturel classé du Massif du Mont Blanc.

L'Association « Les Amis des Houches »
Active depuis 1966 161 membres

Contact :le président
dominique samson
dsams@wanadoo.fr
06 37 11 83 07

Sujet : [INTERNET] Route forestière du col de Voza

De : > info (par Internet) <info@cybergraph.fr>

Date : 08/10/2020 10:59

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

je suis contre le projet de route forestière au Col de Voza.

Cordialement

--

Matthieu COMPOIS

Directeur



+33 (0)4 50 53 4810

268 route du Bouchet

74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

www.cybergraph.fr

f - Suivez-nous

Google - Donnez votre avis

Sujet : [INTERNET] Les houches Col forclaz, Col Voza project

De : > info (par Internet) <info@chaletcosmique.com>

Date : 08/10/2020 11:02

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

À qui cela concerne

J'écris pour exprimer mon objection au projet de route entre Châtelard, Col Forclaz, Col Voza aux Houches. Ce projet n'a aucun sens! Ce n'est pas ainsi que l'argent devrait être investi dans nos régions, cela conduira à la destruction de l'habitat des espèces protégées, cela perturbera l'accès à la randonnée et au vélo pendant une durée considérable, il existe d'autres alternatives pour extraire le bois de la région, et il va à l'encontre de la convention de protéger le Mont Blanc et la région environnante.

Je suis très attaché à cela et je serais extrêmement déçu que les autorités locales autorisent un tel projet à aller de l'avant.

sincèrement M G Everett

Résident local depuis 20 ans

Sujet : [INTERNET] Complément à l'enquête publique - route de la Voza

De : > kouka.fellahi (par Internet) <kouka.fellahi@fne-aura.org>

Date : 08/10/2020 11:04

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr, jp.bron@wanadoo.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons des questionnements complémentaires à vous soumettre sur deux points, dans le document en pièce jointe.

En vous remerciant par avance de leur prise en compte.

Cordialement.

Pour FNE Haute-Savoie, le secrétariat.

— Pièces jointes : _____

FNE74 avis compl. EP route col de Voza vF.pdf

1,3 Mo

Enquête publique

Projet de route forestière du Châtelard au col de Voza

Contribution complémentaire de France Nature Environnement Haute-Savoie

Nous avons des questionnements complémentaires sur deux points du dossier :

1. Le liant hydraulique
2. Les zones humides, captages d'eau potable et cours d'eau intermittents

1. Le liant hydraulique

Nous avons plusieurs interrogations au sujet du revêtement de la route.

L'étude d'impact parle de l'utilisation d'un liant hydraulique sur la quasi-totalité de la route. Or, par oral la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc (CCVCMB) nous a indiqué que seulement 3,5 km seraient traités avec ce revêtement. Quel sera alors le revêtement utilisé pour les 10 km restants ?

La fiche technique du liant hydraulique, publiée dans l'étude d'impact 2 stipule qu'il existe plusieurs variantes pour la fabrication de la première couche de revêtement, qui fera au total 35 cm d'épaisseur. Il est indiqué qu'il faut incorporer du ciment ou de la chaux. La CCVCMB nous a dit par oral que de la chaux serait utilisée et pas du ciment, pour la première couche de 20 cm.

Or, la fiche technique explique qu'une étude des sols est nécessaire pour décider quel additif est à ajouter. Cette étude a-t-elle été réalisée et peut-elle être rendue publique ?

Se pose alors la question de la couche complémentaire de 15 cm. De quoi sera-t-elle composée, quel amendement sera préconisé ? L'étude d'impact est muette à ce sujet.

La seule précision donnée et qu'une couche de protection sera ensuite appliquée. La fiche technique est très claire sur ce point : "*Toutes les zones en sols traités doivent recevoir rapidement une protection superficielle, au plus tard en fin de journée. Elle consiste en l'application mécanique à la rampe d'une émulsion cationique à 65% de bitume, à raison de 0,7 kg/m².*"

Le bitume est un élément indispensable pour ce revêtement et il est donc important de savoir si ce dernier va être appliqué à l'ensemble du linéaire (13,6 km) ou sur 3,5 km seulement.

Beaucoup trop de flou subsiste à l'heure actuelle au sujet de ce revêtement. Des précisions et des engagements concernant sa composition et son utilisation sont nécessaires.

2. Les zones humides, captages d'eau potable et cours d'eau intermittents

D'après l'étude d'impact, les travaux impacteront environ 400 m² d'habitats naturels humides. Ces zones humides revêtent un intérêt fort pour la biodiversité, ainsi que pour le captage du carbone.

Il est mentionné dans l'avis de l'AE :

"Plusieurs zones humides ont été identifiées lors de la cartographie des habitats naturels. L'étude d'impact n'explique pas complètement la méthodologie d'inventaire utilisée pour les zones humides. Elle n'apporte donc pas l'assurance que ce dernier soit exhaustif ni qu'il soit conforme à la caractérisation rappelée dans la loi portant création de l'Office français de la biodiversité du 24 juillet 2019."

Et

"Pour la route elle-même, l'état initial, l'évaluation des incidences et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation apparaissent proportionnés aux enjeux, excepté pour la caractérisation des zones humides et des impacts résiduels sur les petites chouettes de montagne et le Tétralyre. Ceux-ci restent à finaliser des mesures compensatoires sont potentiellement à envisager et le périmètre de la demande de dérogation relatives aux espèces devra évoluer en conséquence. Enfin les modalités d'organisation des suivis annoncés ne sont pas présentées."

Nous notons donc de potentielles lacunes de connaissances, qui sont à préciser, concernant :

1. L'évitement des zones humides
2. L'identification, si l'évitement n'est pas possible, des mesures de compensation et les modalités de suivi associées.

Concernant les bassins d'alimentation en eau de trois captages d'eau potable, qui pourraient potentiellement être contaminés lors des travaux, des études et informations complémentaires sont nécessaires afin de connaître l'impact d'une éventuelle contamination (populations et secteurs concernés...).

Un suivi des cours d'eau intermittents serait également à préconiser.

Le 8 octobre 2020

8- FICHE TECHNIQUE LIANT HYDRAULIQUE

Fiche technique • BASE • Traitement du sol aux liants hydrauliques

B4

TRAITEMENT DU SOL AUX LIANTS HYDRAULIQUES

→ OBJECTIFS

Obtenir une portance voisine de 120 MPa par stabilisation du sol en place : adjonction d'additifs aux matériaux du terrain suivi d'un compactage.

→ CHAMPS D'APPLICATION – VARIANTES POSSIBLES

Technique applicable en création après analyse du sol en laboratoire de géotechnique pour déterminer la faisabilité et les dosages (coût indicatif de l'analyse : 4 000 HT/km)

Chantier de 500 m minimum pour justifier le déplacement d'un atelier (à adapter toutefois selon les capacités d'intervention des entreprises régionales)

Le traitement des sols avec un liant est une technique qui consiste à incorporer, au sein du sol, un élément d'apport (chaux, ciment) avec éventuellement de l'eau et de les mélanger intimement *in situ*, jusqu'à l'obtention d'un matériau homogène présentant des propriétés nouvelles. Il s'agit d'un traitement qui utilise les affinités chimiques du sol et du liant

On utilise les traitements suivants :

- le traitement mixte à la chaux (selon les normes NF EN 459-1 et NF P 98-101) puis au ciment ou au liant hydraulique routier (LHR) destiné à une utilisation en couche de base en présence d'argile. La chaux floccule l'argile et baisse la teneur en eau, améliorant les conditions de circulation du chantier. Un traitement à la chaux seule ne permet pas d'obtenir une couche de base, mais permet la réalisation des travaux de terrassement préalables à un empierrement en cas de sols difficilement praticables aux engins de chantiers, après une période d'intempérie.
- le traitement au ciment (selon la norme NF EN 197-1) ou au liant hydraulique routier (LHR) (selon les normes NF P 15-108 et ENV 13 282 ou avis technique du Comité Français pour les Techniques Routières CFTR) dans le cas de sols peu plastiques ou peu argileux (sables, matériaux graveleux, limons calcaires) destinés à une utilisation en couche de base.

Dans le cas de matériaux peu argileux, il n'est pas conseillé d'utiliser le traitement à la chaux pour réduire la teneur en eau, car l'amélioration obtenue n'est alors que temporaire et ne modifie en rien la nature du matériau

Les avantages techniques :

- technique éprouvée, codifiée,
- obtention d'une couche traitée homogène, durable et stable. Cette technique assure une bonne répartition des charges sur le support, grâce à la rigidité de la nouvelle structure,
- bon comportement par temps chaud sans déformation, ni omierage,
- bon comportement vis-à-vis des cycles de gel-dégel, grâce à la rigidité du matériau et à l'effet de dalle induit

Les avantages économiques :

- technique de traitement à froid, donc utilisant peu d'énergie,
- réduction au minimum des déblais issus du décaissement (on enlève uniquement la terre végétale), de l'apport de granulats et du coût de leur transport,
- sauf si besoin d'une correction granulaire ou de l'apport d'une GNT pour la bande de roulement, absence de transport de granulats contribuant à la préservation du réseau routier, situé en amont du chantier,
- avantage économique d'autant plus grand que les carrières sont lointaines

Les avantages écologiques et environnementaux :

- l'utilisation du sol en place limite l'exploitation des gisements de granulats (carrières, ballastières), ressources naturelles non renouvelables ;
- économie d'énergie liée à la réduction des matériaux à transporter ;
- diminution des impacts indirects (gènes à l'usager et aux riverains) engendrés par les transports

Inconvénients/Point de vigilance :

- Cette technique nécessite une très grande rigueur de la conception à la réalisation des études préalables selon un protocole strict à adapter selon la variabilité du support, une mise en œuvre technique rigoureuse.

→ CARACTÉRISTIQUES DES MATÉRIEAUX OU PRODUITS APPORTÉS

- Une étude de formulation en laboratoire permettra de préciser l'aptitude au traitement du sol en place, puis la nature du (des) produit(s) de traitement et le dosage à incorporer pour obtenir une classe de portance minimale à long terme de la route de 120 MPa. Cette étude est à réaliser avant la rédaction du cahier des charges

L'étude du sol en laboratoire comprendra :

- la granulométrie, la valeur au bleu de méthylène (VBS) et la teneur en eau du sol (W %).

Le PH du sol doit être mesuré indiquant aussi d'éventuelles traces d'acides humiques ou de matières organiques. Une correction est nécessaire avec un apport de chaux si le PH est trop bas (4 à 5).

L'étude déterminera :

- le type d'amendement à réaliser ;
- le type, les caractéristiques et le dosage de l'additif ;
- l'épaisseur de la couche de sol à traiter ;
- le matériel à utiliser ;
- le délai minimum de mise en œuvre.

Ces études doivent être réalisées conformément aux normes NF P 98-115 et NF P98-114-3

L'étude se fait à partir de « l'essai d'évaluation de l'aptitude d'un sol au traitement à la chaux

et/ou aux liants hydrauliques » défini par la norme NF P 94-100. Cette norme définit notamment la fréquence des prélèvements. En fonction de l'hétérogénéité du sol à traiter, l'étude peut définir des dosages et protocoles de mise en œuvre différents selon les tronçons.

Chaux pour le traitement des sols

La chaux pour le traitement des sols est une chaux calcique aérienne vive pulvérulente

Liant hydraulique routier (LHR)

Il sera soit identifié selon la norme NF P 15-108 (désignation normalisée indiquant la classe de résistance et la composition nominale en constituants principaux), soit couvert par un avis technique édité par la Direction technique Infrastructures de transport et matériaux (ex SETRA). La fiche technique produit précisera le domaine d'utilisation (types de sol)

Eaux pour le traitement des sols

L'eau doit être de catégorie 1 de la norme NF P 98-100

Produits de cure

Le liant pour couche de cure est une émulsion catronique à 65 % de bitume conforme à la norme NF T 65-011

→ OPÉRATIONS TECHNIQUES ÉLÉMENTAIRES



Malaxeur en forêt domaniale de Villefermeoy (77), route forestière du Petit Étang

1/ Préparation du sol

- Enlèvement de toute terre végétale
- Scarification

Afin d'éliminer les éléments grossiers susceptibles d'entraver le malaxage, d'ameublir et d'aérer le sol ou de l'assécher, on peut procéder, préalablement au traitement et si les conditions climatiques sont favorables, à la scarification du sol sur une épaisseur inférieure à la profondeur à traiter. Cette scarification sera réalisée à l'aide d'un ripper, d'une herse ou d'une charrue.

- Humidification

Si nécessité de changer l'état hydrique du sol à traiter, on procède à un arrosage en assurant une répartition homogène de l'eau dans le sol (sol scarifié). On utilise une arroseuse avec système d'asservissement du débit de pompe à la vitesse d'avancement.

Si utilisation d'un malaxeur équipé d'une rampe d'injection dans la chambre de malaxage, l'opération d'arrosage sera regroupée avec le malaxage.

2/ Épandage des produits de traitement

Les dosages et les différents passages en fonction des résultats à 7 jours sont préconisés par le laboratoire.

Dans le cas d'un traitement mixte, le délai maximal entre le traitement à la chaux et le traitement au LHR est de 8 jours.

3/ Malaxage des produits de traitement

Le malaxage consiste à mélanger le produit de traitement et le sol afin de l'incorporer de façon homogène dans toute l'épaisseur de la couche à traiter.

Le malaxage est réalisé par un pulvimalaxeur (= pulvmixer) à rotor horizontal et équipé d'un indicateur de profondeur. La profondeur d'action de l'engin doit être compatible avec l'épaisseur de la couche de sol à malaxer définie dans l'étude préalable (minimum 0,35 m).

Le malaxage est à effectuer immédiatement (dans un délai de ¼ heure) après l'épandage du liant, par bandes longitudinales successives, avec un recouvrement minimal de 10 cm de la bande contiguë déjà malaxée. Il sera poursuivi jusqu'à l'obtention d'un mélange homogène et de teinte uniforme. À titre indicatif, une moyenne de trois passages est nécessaire pour obtenir la mouture désirée.

Si au moment du malaxage, la teneur en eau de la couche de forme est inférieure à la teneur en eau optimale définie par le laboratoire, on porte la teneur en eau de la couche à malaxer à la valeur optimale par adjonction d'eau au cours du malaxage.

4/ Réglage

Le réglage transversal devra présenter une pente en travers unilatérale égale à 2 % dirigée vers un fossé bordier.

Le réglage s'effectue en plusieurs passes avec une niveleuse.

5/ Compactage

L'ensemble des opérations de compactage (compactage partiel, réglage final et compactage final) doit impérativement être terminé avant l'expiration du délai de maniabilité. **Le délai entre le malaxage et le compactage est de 2 heures au maximum.**

L'objectif de densification pour le compactage est une densité sèche moyenne supérieure ou égale à 98,5 % de la densité sèche du sol à l'optimum Proctor normal (objectif de densification de qualité « q3 »).

L'atelier de compactage devra comporter un cylindre vibrant.



Compacteur en forêt domaniale de Villefermeoy (77), route forestière du Petit Étang

6/ Protection superficielle des sols traités contre les intempéries

Son rôle est de maintenir l'état hydrique des sols traités par un **enduit de cure** durant la période de prise hydraulique (protection aussi bien vis-à-vis des infiltrations que de l'évaporation)

Toutes les zones en sols traités doivent recevoir rapidement une protection superficielle, au plus tard en fin de journée. Elle consiste en l'application mécanique à la rampe d'une émulsion cationique à 65 % de bitume à raison de 0,7 kg/m².

7/ Mise en place d'une couche de roulement empierrée ou revêtue

GNT 0/20 (fiche technique R2) ou ESU (fiche technique R3) un mois après la fin du traitement (temps nécessaire à la prise du ciment).

Cloutage nécessaire dans le cas de la mise en œuvre d'un ESU

→ POINTS DE VIGILANCE

Le traitement doit être arrêté lorsque les conditions météorologiques sont défavorables :

- températures inférieures à 5 °C;
- vent, pouvant provoquer un nuage de poussières

→ POINTS DE CONTRÔLE DE LA BONNE EXÉCUTION DES TRAVAUX ET MÉTHODES

Vérification des fiches techniques produit (FTP) de la chaux et du liant, et leur conformité avec l'étude de formulation du laboratoire.

Pendant le chantier, les paramètres à surveiller ou à contrôler sont

- le respect des **conditions météorologiques** ;
- le respect des **matériels** d'épandage et de malaxage proposés par l'entreprise lors de son offre ;
- le **dosage du liant**. À titre d'exemple, un traitement de sol de densité sèche de 2 000 kg/m³ sur 30 cm d'épaisseur et à 5 % de liant correspond à un épandage de 30 kg/m² de liant (0,30 x 2 000 x 0,05), soit 105 T de liant sur 1 km pour une chaussée large de 3,50 m. Une vérification de ces quantités peut être effectuée à partir des bons de livraison ;
- la **profondeur de malaxage** (par sondage) ;
- les **teneurs en eau** ;
- le **recouvrement des bandes** ;
- les **profils en long et en travers** doivent être respectés avec une tolérance locale de 2 cm ;
- l'**uni de surface** : les irrégularités de surface ne dépassent pas 1,5 cm (contrôle à la règle de 3 m) ;
- la **qualité du compactage** ;
- la **résistance à la compression *in situ*** à 28 jours doit atteindre la valeur objectif de 120 MPa. Elle est vérifiée par des **essais à la plaque**. Ils s'effectuent après une durée de 28 jours après traitement : un point de contrôle tous les 50 m, en variant côté gauche/côté droit.

Ces points de contrôle relèvent du contrôle qualité interne (plan d'assurance qualité) de l'entreprise, à prévoir dans le cahier des charges

Sujet : [INTERNET] Projet de Route forestière au col de Voza

De : > chantal.perrier3 (par Internet) <chantal.perrier3@orange.fr>

Date : 08/10/2020 11:05

Pour : <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Chantal Perrier
46 clos val fleuri
74700 Sallanches

Bonjour, Je suis contre ce projet :

- C'est une aberration de faire une route sur le site classé du Mont Blanc encore plus suite aux propos de Monsieur Macron. Celle-ci apportera de la pollution supplémentaire et nuira aux espèces protégées.
- Quant à l'argument d'utiliser du « bois local », il y a encore et toujours énormément de bois à négocier suite à la tempête de juillet 2019 sur les secteurs de Sallanches-Magland. Pourquoi ne pas continuer à exploiter la forêt en question de façon raisonnable comme c'est le cas à présent et débarder le bois avec des moyens plus écologiques.

Sujet : [INTERNET] Contre le projet de route forestiere du col de voza.

De : > carldowner (par Internet) <carldowner@outlook.fr>

Date : 08/10/2020 11:20

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Bonjour,

Je souhaite émettre mon avis contre la route de forestiere du col de voza.

En effet, cela va encore perturber l'écosystème du milieu alpin notamment impacter des espaces protégées.

Cela n'a pas de sens d'essayer des les protéger puis de créer ce type de projet.

Merci beaucoup,
Carl



Carl's SQUEAKY CLEAN WINDOWS

Laissez entrer la montagne dans votre maison

+33 (0) 7 88 27 37 45
carldowner@outlook.fr
carlssqueakycleanwindows.com

Sujet : [INTERNET] Concernant route forestière du col de Voza

De : > robivolk (par Internet) <robivolk@gmail.com>

Date : 08/10/2020 11:41

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Mesdames, Messieurs,

Je vous écris à propos du projet de. Je privilégie la santé des habitants de la vallée, ainsi que la préservation des espèces de la faune et de la flore et je suis contre ce projet qui menace de détruire la biodiversité de la zone, ainsi que d'augmenter la pollution visuelle, sonore et environnementale.

Merci pour votre considération.

Cordialement

Robert Volk

93 Chemin des Carterons
Argentiere

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard au col de Voza

De : > judith.b (par Internet) <judith.b@laposte.net>

Date : 08/10/2020 11:44

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Je tiens par ce mail à vous signifier ma ferme opposition au projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard au col de Voza.

Il me paraît inconcevable et clairement irresponsable aujourd'hui d'envisager de tels projets, aussi destructeurs, sur un site en partie classé. Comment imaginer, en 2020, goudronner des routes sur l'espace du Mont Blanc alors même que cet argent public devrait aller à la protection des espaces naturels de Haute Savoie ? Votre projet est une aberration écologique qui semble se moquer des écosystèmes pourtant fragiles et indispensables à notre biodiversité et qui font toute la richesse et la beauté du site du Mont Blanc.

Comment pouvez-vous autoriser un tel projet avec aussi peu d'études d'impact sur la faune, la flore, sur la non aggravation des risques naturels ainsi que sur la dégradation de la qualité des eaux de captage des habitants des chalets ?

Ce projet, tel qu'il est présenté, est un non sens total et ne doit pas voir le jour.

Bien cordialement,

Judith Boucly
Associée de la SCI Les Rasses
Lieu dit "Les Rasses"
74170 Saint Gervais Les Bains

Sujet : [INTERNET] ROUTE FORESTIERE Chatelard - Col de Voza

De : > louloulol074 (par Internet) <louloulol074@hotmail.fr>

Date : 08/10/2020 11:49

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Bonjour

Je vous écris au sujet de l'enquete de la route forestiere Chatelard Col de Voza

Je suis totalement contre ce projet .

Comment peut on massacré cette belle foret pour une route forestiere !!!

Totalement opposé a ce projet destructeur de la nature .

Recevez mes sincères salutations

Provenance : Courrier pour Windows 10

Sujet : [INTERNET] opposition au projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard au col de Voza.

De : > bouclyellynn (par Internet) <bouclyellynn@gmail.com>

Date : 08/10/2020 11:55

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Je tiens par ce mail à vous signifier ma ferme opposition au projet de transformation et de création de la route forestière du Châtelard au col de Voza.

Il me paraît inconcevable et clairement irresponsable aujourd'hui d'envisager de tels projets, aussi destructeurs, sur un site en partie classé. Comment imaginer, en 2020, goudronner des routes sur l'espace du Mont Blanc alors même que cet argent public devrait aller à la protection des espaces naturels de Haute Savoie ? Votre projet est une aberration écologique qui semble se moquer des écosystèmes pourtant fragiles et indispensables à notre biodiversité et qui font toute la richesse et la beauté du site du Mont Blanc.

Comment pouvez-vous autoriser un tel projet avec aussi peu d'études d'impact sur la faune, la flore, sur la non aggravation des risques naturels ainsi que sur la dégradation de la qualité des eaux de captage des habitants des chalets ?

Ce projet, tel qu'il est présenté, est un non sens total et ne doit pas voir le jour.

Bien cordialement,

Ellynn Boucly
Associée de la SCI Les Rasses
Lieu dit "Les Rasses"
74170 Saint Gervais Les Bains

Sujet : [INTERNET] Route forestière du col de Voza: Non!

De : > nick (par Internet) <nick@carlainproperty.co.uk>

Date : 08/10/2020 11:59

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Cher Monsieur / Madame

Nous sommes résidents des Houches. Nos enfants grandissent ici et il n'est pas juste de détruire la santé de la biodiversité et des espèces rares et protégées de la vallée de l'Arve. C'est un projet inutile et un gaspillage d'argent public. Cette destruction de bois anciens ne doit pas réussir.

Nous espérons que vous le voyez bien.

Nous vous en remercions d'avance.

Cordialement

Nicholas, Isobel, Eleanor et Angus LAING

Sent from my iPhone

Sujet : [INTERNET] projet de route forestiere

De : > anne.bosvieux (par Internet) <anne.bosvieux@sfr.fr>

Date : 08/10/2020 11:59

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr



Nous nous opposons à ce projet destructeur de route forestière au col de Voz.

Anne Bosvieux et Sean Potts

Sujet : [INTERNET] Contre le projet de route forestière au Col de Voza

De : > sophie.garofalo (par Internet) <sophie.garofalo@live.fr>

Date : 08/10/2020 11:59

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Bonjour Monsieur le Commissaire,

Je vous écris Pour vous signifier que je suis totalement contre ce projet de route forestière qui est un est écocide est un drame écologique et financier pour les habitants de Passy Les Houches et Saint-Gervais.

Preuve en est de l'opacité de ce projet le conseil municipal qui s'est déroulée le 2 octobre aux Houches a été fermé au public et s'est déroulé en huis clos pendant les 20 premières minutes à fin de discuter de projet.

Bien à vous.

Sophie GAROFALO

+33 (0)6 78 83 53 08

Designer graphique

<https://sophiegarofalo.myportfolio.com>